Compte-Rendu: REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Jeudi 07 Août 2014 à 20 h 30

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames. FRUALDO Annie. PIATTI Giselle QUIVIGER Ginette DE CUYPER Corinne SASSI Valérie Messieurs HUGOT Daniel CAUSSARD J.Pierre ROBLOT Michel MATHIEU Christophe PISCERI Rudy.

<u>Absents:</u> Madame MICHOT Christine (pouvoir MATHIEU C.) Monsieur CHENAL Thierry (pouvoir FRUALDO A.) Monsieur MONNAUX Henri (pouvoir HUGOT D.) Madame BOUCHU Corinne (pouvoir ROYER Chantal).

Secrétaire de séance : Madame FRUALDO Annie.

CONVENTION DE PASSAGE CONDUITES ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention de servitude de passage de canalisations des eaux pluviales et usées sur la parcelle AP 98 « Le Rû Galifranc » de 87 ares 50 appartenant à Madame LAPROSTE Marguerite épouse BEAU et ses 3 fils. Ouvrages modifiés au moment de la mise aux normes du Lotissement Galifranc, en 2003.

PROPOSITION D'ACHAT PAR LA CEREPY-PARCELLE COMMUNALE « Coupe aux Meuniers » YK 173

Pour faire suite à une première proposition, le conseil municipal par 11 voix pour 8,00€, 2 voix pour 9.00 € et 2 abstentions, il est décidé de faire une nouvelle offre de 8.00 e du M², soit pour 28 ares 28, un montant de 22.624 €.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES ENDUITS (goudronnage) Lordonnois

VC 5 Ligny à Lordonnois et la Rue Montante

Le Conseil Municipal à la vue du résultat de la réunion de la commission d'appel d'offres du 04 Juillet 2014, retient l'Entreprise EUROVIA pour la somme de : 13.973,40 € TTC.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'YONNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de modifier les statuts :

Evolution des statuts et compétences obligatoires, bureau et commissions.

>Adhère aux compétences optionnelles et décide de retenir :

Niveaux 4.3.1. et 4.3.2.

Pour la compétence entretien des réseaux, une décision sera prise ultérieurement après vérification de notre contrat en cours.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE ATSEM 1ère classe

Suite à la mise en place de la réforme scolaire à la rentrée 2014/2015, le Conseil Municipal accepte de modifier le temps de travail du poste d'ATSEM 1^{ère} classe.

De passer de 29 à 31/35 ème au 01.09.2014.

PROPOSITION DU SIVU POUR LA POSE D'UN POTEAU D'INCENDIE AU GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal accepte la réalisation par le SIVU du Moulin des Fées de la pose et fourniture d'un poteau d'incendie : 2.019.60 € TTC

<u>DEMANDE DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT PUBLIC « construction pavillon »</u>

Suite à la demande de Monsieur Jérôme GARNIER sur la possibilité de raccorder à l'assainissement public son projet de construction d'une habitation, au nouveau réseau créé lors de la construction du complexe scolaire, le conseil municipal décide de prendre attache auprès des services compétents.

En effet, le Chemin de Méré n'étant pas raccordable, l'installation d'une fosse toutes eaux s'impose.

Une décision sera prise ultérieurement à l'appui des renseignements obtenus.

REFORME SCOLAIRE

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour signer les contrats avec les enseignants pour leur aide à la mise en place et fonctionnement des NAP.

La rémunération sera calculée suivant un tarif établi et suivant les heures effectuées par chacun.

Il est précisé que notre assureur couvre tout risque pour les enseignants rémunérés et les bénévoles.

Il est précisé qu'une première période d'essai sera établie du 02 Septembre 2014 au 15 Octobre 2014.

FESTIVITES DU 13 ET 14 JUILLET

Le Conseil Municipal décide de retenir pour les prochaines manifestations des 13 Juillet, Monsieur Eric LAURE pour animer le bal populaire (forfait de 350 €).

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour signer un Contrat Avenir pour un poste d'employé de voirie et travaux divers, auprès de Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal accepte de créer une Régie de Recettes pour la Bibliothèque Municipale et de désigner Mesdames QUIVIGER Ginette et LEVESQUE Francine régisseuses.

Les tarifs appliqués seront :

➤ Familles 15.00 € par an

➤ Adultes et enfants 5.00 € par personne et par an

➤ Le Conseil Municipal accepte la fourniture de 13 supports pour jardinières de fleurs à la Mairie, par la S.A. A.T.S. de 89 Venizy pour un montant de : 1.118.00 € TTC.

➤ Le Conseil Municipal accepte de retenir l'Entreprise G.C.T.P. pour la réalisation de travaux de voirie – Ruelle du Thureau pour un montant de : 2.284,20 € TTC.

➤ Le Conseil Municipal accepte de retenir l'Entreprise G.C.T.P. pour l'aménagement des abords de la Mairie – Enrobé pour un montant de : 4.637,84 € TTC.

➤ Le Conseil Municipal accepte de retenir l'Entreprise GIROD pour la réfection de la signalisation au sol, pour un montant de : 3.586,20 € TTC.

➤Il est demandé la pose d'un radar pédagogique au hameau de Lordonnois.

➤ Il est demandé de vérifier certaines dalles de tampons de regard d'assainissement à la sortie du hameau de Lordonnois RN 77, direction Saint-Florentin.

➤Il est rappelé la demande de réalisation des travaux d'extension de l'eau, dans le nouveau cimetière au hameau de Lordonnois.

Fait à LIGNY LE CHATEL le 11 Août 2014,

Le Maire ROYER Chantal